

/E.B./MB.A./10/1/78/

MINISTRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DES SPORTS

SECRETARIAT GENERAL AUX
SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--Démocratie--Paix

DECRET N° 78/499 DU 14 JUILLET 1978
/SCAS/SGS/DAAP.2

portant promotion au titre de l'année 1977 des Professeurs Certifiés d'EPS des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports).

V I S A S :

SGFPT

LE 2E VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE
DU PLAN,

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des Fonctionnaires des cadres ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant
le règlement sur la solde des Fonctionnaires des cadres
de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi
15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fon-
ctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 re-
latif à la nomination et à la révocation des Fonction-
naires des cadres ;

Vu le Décret 65/170/FP/BE du 26 Juillet 1965 ré-
glissant l'avancement des Fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret 74/434 du 17 Décembre 1974 modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres B, C, D de
l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant rempla-
çant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 15,
15, 16, 19 et 20 du Décret 63/79 du 26 Mars 1963 portant
Statut Commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse
et Sports) ;

Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des
cadres ;

Vu l'Acte 001 du 3 Avril 1977 structurant le
Comité Militaire du Parti et nommant le 1er Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu l'Ordonnance 35-77 du 26 Juillet 1977 relati-
ve à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 78/498 du 14 Juillet 1978
portant inscription au tableau d'avancement de l'année
1977 des Professeurs Certifiés d'Education Physique
et Sportive ;

....

D E C R E T :

ARTICLE 1ER. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1977 les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent : ACC : néant

Au 2è échelon

MM. BITABIKI Sébastien p/c du 1.8.1977 S.G.S. Brazzaville
MOULOUNDA-MALONGA Omer p/c du 1.8.1977 Présidence "
NKOUMKOU Augusto p/c du 23.9.1977 I.S.E.P.S. "
LONGANGUI Jean-Félix p/c du 1.2.1978 I.N.S. "
MIANGOUAYILA Honoré p/c du 1.2.1978 I.S.E.P.S. "

Au 3è échelon

- NKODIA Placido p/c du 1.10.1977 I.S.E.P.S. Brazzaville

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

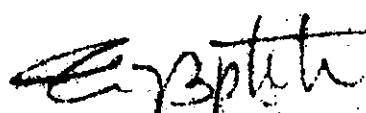
Pour le Deuxième Vice-Président du C.M.P., Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan, et mission,
Brazzaville, le 14 JUILLET 1978

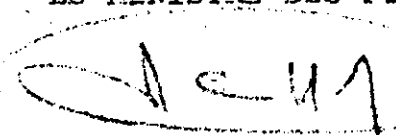
Le Membre du C.M.P., Ministre des Travaux Publics et des Transports,

LE MINISTRE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DES SPORTS

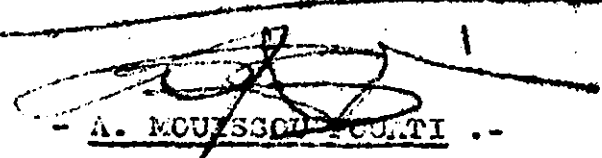
COMMANDANT Martin M B T A.-

LE MINISTRE DES FINANCES


J.B. TATI LOUARE


- Henri LOPES -

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL


- A. MOUSSOU-COUTI -

AMPLIATIONS :

- JORFC 1
- M.C.A.S. 2
- S.G.F.F.T. 8
- D.B. 6
- D.C.F. 2
- SGS/DAF 6
- INTERESSES ... 6
- DOSSIERS 12
- SGCM/BC 3/45.

